

# LE CARNET / ANNONCES LÉGALES

## JUSTICE

### Le Conseil départemental de l'accès au droit se rapproche du monde du handicap



Aux côtés de Roland Esch, Président du TGI de Chambéry, l'encadrement et les pensionnaires de l'APAJH de Cognin.

Créé en juillet 1991, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Savoie (CDARD 73), placé sous la présidence du Tribunal de Grande Instance de Chambéry (TGI) a pour mission de piloter et de coordonner les actions en matière d'accès au droit notamment en direction des personnes les plus fragiles de la société. C'est dans ce cadre d'action et en partenariat avec l'Association Pour Adules et Jeunes Handicapés de Cognin qu'une action a été montée en faveur d'une vingtaine de personnes victimes de handicap mental et/ou sensoriel. Durant la

matinée, à la Maison de justice et du droit de Chambéry le Haut, le groupe s'est vu présenter de manière globale est adaptée le fonctionnement de l'institution judiciaire par Pierre Raymond, coordonateur des Maisons de Justice et du Droit de la Savoie avant d'être accueilli dans l'après midi au palais de justice de Chambéry. Après une visite du Tribunal, le groupe a été reçu par Roland Esch, Président du TGI pour une discussion à bâtons rompus sur les questions que chacun pouvait se poser sur la justice, le rôle des acteurs au procès... « Cette action est

une première en Savoie. Depuis longtemps le CDAD avait le désir d'œuvrer en direction du public handicapé, tout en favorisant les rencontres avec les associations qui les encadrent. En septembre, un réplique de procès en direction des sourds et malentendants devrait être organisée au sein du tribunal » a précisé Roland Esch.

G.J.

**POUR EN SAVOIR PLUS**  
CDAD de Savoie - TGI de Chambéry - BP 1023 - 73 010 - Chambéry Cedex - Tel : 04 79 7185 87 - Courriel : cdad-savoie@justice.fr

## SYNDICAT

### La souffrance au travail, première préoccupation de FO Communication lors du conseil fédéral national à



Les délégués, que ce soit à la Poste, à France Télécom ou dans leurs filiales ou autres entreprises relevant des activités postales ou de télécommunications, exigent : le maintien des emplois, l'arrêt de la sous-traitance, l'arrêt à toute flexibilité du travail conduisant à att de travail, la revalorisation des salaires et l'augmentation du point d'indice et l'arrêt des réorganisations, instrument de suppressions

Plus de 300 délégués étaient réunis les 6 et 7 juin à Arêches, pour faire le bilan de l'activité fournie par l'ensemble des syndicats qui composent la fédération syndicaliste. Un dénominateur commun : la souffrance au travail, après la vague des suicides à France Télécom, c'est la Poste qui est maintenant touchée. « La cause en est la même, dénonçaient les congressistes, les restructurations et autres réorganisations qui s'enchaînent à un rythme

Poste s'est mise dans une logique ultra libérale, bien éloignée des notions de service public. Résultat : des services désorganisés et des personnels qui perdent leurs compétences et leurs points de repère. D'où cette souffrance au travail engendrant parfois des drames ... comme à France Télécom». FO Com exige donc l'arrêt de ces réorganisations incessantes, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt de la politique de la privatisation totale voulue par

toujours le problème de la souffrance au travail, FO Com combat le dumping social en revendiquant l'amélioration de la Convention Collective Nationale des Télécommunications, notamment par l'inclusion de garanties contre les licenciements. Le Conseil National FO Com affirme que les prévisions pour le secteur Télécom sont alarmantes : chute rapide du chiffre d'affaires sur les mobiles, réductions du nombre d'emplois, développement de la sous-

le discours de Télécom Ore sur les consé l'entrée d'un sur le marchi de nouvelle réorganisation suppressions modération s Enfin, les dél réjouit des su FO Com ont dernières éle professionne progresser n Com à la Pos Télécom, ma diverses entr